

Visite de la maison communale au Salzet
Commission Travaux
07 Octobre 2020

CR rédigé par Amissano Magali

Présents : OLIVA Jean, MORAND Didier, AUQUIERE Patrick, COLADON Titouan,
GUEZELLOU Dominique, FRECENON Pierre, GUEZELLOU Michel, MALCLES Jean-Claude,
ROEHRY Annie, AMISSANO Magali

Visite de la maison du haut, seule construction refaite pour le moment.
NB Il reste 2 ruines en-dessous qui faisaient partie du projet.

Il faut retrouver le projet complet.

La maison ancienne a été agrandie par une partie nouvelle sur le devant.
Le projet prévoyait un agrandissement en ossature bois.

L'agrandissement a été réalisé en parpaings.

Pour la partie nouvelle, **construction d'un toit 2 pans** (au lieu du toit 3 pans prévus dans le PC)
Pose d'**une seule baie vitrée** côté sud (au lieu des 2 baies vitrées initialement prévues)

Dans le coin gauche de la pièce au nord : problème d'humidité au bas du mur de la partie ancienne.
Il faudra creuser le bas du mur extérieur pour réaliser un drainage.

Dans cette pièce, le doublage des murs n'a pas encore été réalisé.

La commission envisage de doubler les murs du séjour et cuisine en placoplâtre avec pose d'un isolant.

Il faudra créer le cellier prévu dans le dossier et garder une cuisine ouverte sur le séjour car la fenêtre prévue sur le mur du fond n'a pas été créée.

La façade extérieure de la partie nouvelle devait être habillée en bardeaux de bois.

Prévoit-on un bardage bois de la façade ou un simple crépi ?

Dans la partie ancienne de la maison, deux chambres, un couloir et une salle de bains ont été réalisés.

La pièce de WC prévue n'a pas été réalisée.

L'escalier prévu pour accéder à la cave en RDC n'a pas été construit.

Les deux chambres, le couloir et la salle de bains situées dans la partie ancienne ont été revêtus de placage en OSB 3

Cela pose-t-il des risques d'émanations de colle?

Faut-il démonter l'OSB pour réaliser un placage en BA13 ?

Va-t-on démonter tout l'OSB ou voulons-nous garder l'OSB sur les plafonds ?

Si on démonte l'OSB on pourra réutiliser l'ossature pour poser du placoplâtre.

De même, si on démonte l'OSB on pourra créer la pièce de WC initialement prévue.

Le toit a été refait et de l'OSB a été posé sous le toit mais la faîtière n'a pas été changée et elle est en très mauvais état.

Pour la partie ancienne, il faut doubler la faîtière de chaque côté pour la consolider.

Les menuiseries (porte d'entrée, baie vitrée du séjour et fenêtres intérieures) étaient initialement prévues en bois.

Les menuiseries posées sont en aluminium.

Le projet initial prévoyait un chauffage au sol et un poêle à granules.

Faute d'avoir été prévu dans la dalle, le chauffage au sol initialement prévu ne sera pas réalisable.

L'eau qui alimente la maison vient de la maison au-dessus. C'est une entente avec le propriétaire.

Avons-nous un document écrit ?

Dans le hameau du Salzet, chacun a sa source ou capte l'eau dans le ruisseau.

La maison communale a une fontaine en contrebas.

Il y a la possibilité de remonter l'eau par une pompe.

Pour le moment c'est le voisin qui fournit l'électricité.

Il faut faire poser un compteur de chantier pour l'électricité. URGENT

Dans le bâtiment, des gaines ont été tirées pour le passage d'électricité.

Pour le raccordement en eau, pour le moment rien n'a été fait.

Il faudra poser des filtres UV

L'assainissement individuel reste à réaliser.

Pour raison de sécurité, il faut poser un panneau « Chantier interdit au public »

Il semble que le projet total (réfection de 2 maisons) a fait l'objet d'un seul PC (à confirmer)

Les subventions portaient sur 6 ans. On est à 4.

Il faut demander une prolongation de la Subvention car elle échoit dans 2 ans.

La subvention concerne-t-elle les 2 rénovations/maisons du Salzet ?

Demander à Bénédicte de ressortir la totalité de l'arrêté de la SGARD

Vues les variations nombreuses par rapport au PC initial, il faut demander à l'architecte de faire un PC rectificatif, notamment pour le toit et les ouvertures fenêtres.